Enseignement à distance

Enjeux et balises

Avril 2022

fneeq CSN

Introduction

L’ensemble de la présentation sur l’enseignement à distance repose sur les mandats dont disposent la FNEEQ et le regroupement cégep, notamment celle issue du Conseil fédéral de mai 2019, et sur les travaux du Comité École et Société.

Le mandat

- La FNEEQ ne s'oppose pas à l'enseignement à distance (EAD), elle travaille à encadrer et à baliser le développement de l'enseignement à distance de manière à minimiser les impacts négatifs tant sur les enseignantes et enseignants que sur les étudiantes et étudiants.
- Des balises nationales encadrant le développement de l'EAD devront être négociées entre les parties.
- L'EAD doit répondre au besoin d'accessibilité aux études et ne peut se développer au détriment de nos conditions de travail.

À considérer

L’enseignement à distance tel qu’expérimenté dans le cadre inédit, exceptionnel et temporaire de la pandémie est une réponse d’urgence à une crise sanitaire majeure, il ne peut servir directement ou indirectement de projet pilote ou de précédent à quelque titre que ce soit et il ne peut être développé de la même manière au-delà de cette crise.

Convention collective

Annexe VII – 3

Annexe relative aux modèles d'organisation de l'enseignement

01. Après consultation de la Commission des études et des départements concernés et après avoir soumis la question au CRT, le Collège peut mettre en oeuvre l'expérimentation de modèles d'organisation de l'enseignement, notamment la formation à distance pour favoriser l'accessibilité aux études supérieures d'ordre collégial.

02. À la demande de l'une des parties nationales, celles-ci se rencontrent pour discuter des difficultés d'application de la convention collective, notamment l'allocation des ressources et le calcul de la charge individuelle (CI).

Arguments avancés pour développer l'EAD, autres que l'accessibilité aux études

- Rendre les programmes plus attrayants;
- Faire face à la concurrence;
- Pallier le manque de main-d'œuvre;
- Pallier une absence (maladie) ou répondre à un accommodement;
- Pallier un imprévu (tempête de neige, panne d'électricité);
- Pallier le manque de locaux (plutôt que d'envisager la construction immobilière);
- Recruter à l'international;

Enjeux liés à la tâche

- **Autonomie professionnelle**
  - L'enseignant-e a la liberté de déterminer les savoirs et les contenus essentiels à enseigner de même que de choisir les approches pédagogiques et les activités d'évaluation des étudiantes et étudiants
- **Risques**
  - Une plus grande uniformisation des modes d'enseignement et des activités pédagogiques en enseignement à distance
  - Imposition d'outils technopédagogiques et de modalités d'évaluation

Enjeux liés à la tâche

- **Intégrité de la tâche**
  - La tâche d'enseignement est définie dans la convention collective à 8-4.01 et appartient entièrement à l'enseignant-e et à aucun autre corps d'emploi.
- **Risques**
  - L'EAD peut entraîner une fragmentation de la tâche, en particulier dans le cas de l'enseignement en mode asynchrone.
  - Précarisation possible des enseignant.es

Enjeux liés à la tâche

- **Calcul de la charge individuelle (CI)**
  - Les paramètres de la CI sont conçus et pensés en fonction des cours donnés en présence.
- **Risques**
  - Travail supplémentaire sur les plans :
    - de la formation technopédagogique;
    - de l'adaptation du cours qui implique une préparation distincte;
    - de l'encadrement des étudiants.

Enjeux liés à la tâche

- **Processus intègre des évaluations**
  - La convention collective prévoit à 4-1.05, paragraphe 2.13 : « définir les objectifs, appliquer les méthodes pédagogiques et établir les modes d'évaluation propres à chacun des cours dont le département est responsable en tenant compte de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) »
- **Risques**
  - Étant donné la gestion du plagiat et des fraudes propre à l'EAD :
    - Production de plusieurs versions d'une même évaluation
    - Augmentation du temps de correction due aux vérifications nécessaires pour assurer leur intégrité

Enjeux liés à la tâche

- **Constance du mode d'enseignement**
  - La prévisibilité du mode d'enseignement tant pour l'enseignant que pour l'étudiant permet une organisation optimale de chacun pour une session donnée.
- **Risques liés à une modification inopinée**
  - Réaménagement nécessaire, en peu de temps, de la matière à enseigner;
  - Adaptation du matériel pédagogique, en peu de temps, en adéquation avec le mode d'enseignement;
  - Augmentation des échanges courriels avec les étudiants qui peuvent se désorganiser.

Enjeux liés aux imprévus et aux congés

- Pour pallier les imprévus ou pour éviter la prise de congés prévus à la convention collective ou encore à titre d'accommodement, l'EAD ne peut être proposé puisque cela se fait au détriment des dispositions de la convention collective.

Enjeux liés à la vie collégiale

- Le département a plusieurs responsabilités qui impliquent une participation collégiale.
- **Risques**
  - Moins d'échanges informels et spontanés
  - Moins de participation active lors des réunions
  - Moins de sentiment d'appartenance à l'institution
  - Insertion professionnelle difficile
  - Alourdissement de la tâche de la coordination

Enjeux pour les étudiant-es

- Les cégeps constituent un milieu de vie et de sociabilité important pour les étudiantes et les étudiants, un lieu d'émulation intellectuelle, où celles-ci et ceux-ci sont exposés à la mixité sociale et à une plus grande diversité culturelle.

Risques:

- L'EAD prive les étudiant.es d'un milieu de vie important pour leur développement personnel et intellectuel. L'EAD dilue ce lieu d'échanges et de rencontres. Les relations interpersonnelles sont donc réduites avec l'EAD.
- L'EAD amène un taux d'abandon est plus élevé dû au manque d'interaction et de motivation causé par l'isolement.

Enjeux pour les étudiant-es

Risques (suite):

- L'EAD demande une autonomie et une discipline que la plupart des étudiant.es du collégial ne possèdent pas encore. Cette autonomie varie aussi en fonction de l'environnement socio-économique de l'étudiant. L'EAD risque donc d'accentuer le clivage des classes sociales
- L'EAD prive également les étudiant.es d'une relation pédagogique plus riche avec leurs enseignant.es. À distance, il est impossible d'entretenir une relation aussi dynamique et de proximité comme celle qui se développe en classe, avec l'enseignant.e et le groupe.
- Le numérique cause une dispersion de l'attention, une surcharge d'informations et une déconnexion de la réalité, ce qui nuit au développement de l'étudiant.e ainsi qu'à sa santé psychologique.

Enjeux techniques et technologiques

L'EAD implique que le Collège:

- Fournisse des outils technologiques et technopédagogiques fiables, performants et faciles à utiliser;
- Propose de la formation aux enseignantes et aux enseignants qui auront la charge d'un cours;
- Assure un soutien technique rapide, continu et efficient tout au long d'un cours à distance;
- Garantit un soutien technopédagogique lors de la conception, de l'élaboration et de la diffusion d'un cours à distance.

Enjeux liés au droit à l'image

L'EAD implique que le Collège :

- S'assure que le cours en mode synchrone ne soit accessible qu'aux étudiantes et aux étudiants inscrits au cours et que ceux-ci soient identifiables;
- Exige que, l'étudiante ou l'étudiant souscrive à un engagement selon lequel il n'enregistrera pas, ne filmera pas ou ne rediffusera pas d'une quelconque façon le cours;
- Exige que chaque étudiante ou étudiant souscrive à une politique de non-intimidation, de non-harcèlement et de non-rediffusion;

Enjeux liés au droit à l'image

- Aucun enregistrement de cours ne peut être fait sans l'autorisation de l'enseignante ou de l'enseignant ;
- S'il y a autorisation de l'enseignant, exiger qu'un tel enregistrement soit détruit tant par le Collège que par les étudiantes et étudiants dans les trente (30) jours suivant l'évaluation finale du cours;
- La transmission par visioconférence ne doit pas servir à des fins d'évaluation de l'emploi ou de surveillance ;
- Les étudiantes et les étudiants allument leur caméra durant tout le cours et se munir d'un fond d'écran

Enjeux liés à la propriété intellectuelle

- Le matériel pédagogique et un cours en enseignement à distance en mode synchrone ou asynchrone développés par une enseignante ou un enseignant sont des œuvres protégées par les dispositions relatives au droit d'auteur.

Enjeux liés à la santé et à la sécurité

- Pour l'enseignant en télétravail ou en enseignement à distance, la résidence peut être considéré comme le lieu de travail;
- L'impact du télétravail n'est pas négligeable en ce qui a trait à l'ergonomie du poste de travail et à la santé psychologique des salariés. En effet, plusieurs risques potentiels sont identifiés, dont l'isolement social, la violence conjugale, la dépendance et des difficultés pour les personnes ayant un handicap;

Enjeux liés à l'hyperconnectivité et à la déconnexion

- Le télétravail implique un plus grand risque d'hyperconnectivité au travail, c'est-à-dire d'être constamment connecté, notamment en raison :
  - Des téléconférences ou conférences en continu;
  - De l'absence de pause ou d'une diminution de leur nombre;
  - Du téléphone cellulaire constamment ouvert;
  - Des demandes par courriel ou autres à des heures qui excèdent les heures habituelles;
  - De la quantité plus importante de correspondance par écrit, courriel ou autres;
  - De l'environnement de travail au domicile

Enjeux liés à l'hyperconnectivité et à la déconnexion

- L'EAD et le télétravail donnent l'illusion aux étudiantes et aux étudiants d'une constante disponibilité de leurs enseignantes et enseignants et induisent l'attente d'une réponse immédiate.
- Le télétravail porte les directions d'établissement à convoquer dans de très courts délais ou à des moments où ils ne sont pas disponibles des enseignantes ou des enseignants pour participer à toute sorte de rencontres.

fneeq CSN

Fédération nationale
des enseignantes et
des enseignants
du Québec